

Avertisseur de fumée sans risque avec pile d'une durée de 10 ans et éclairage de sécurité à DEL



Numéro de pièce **P3010H-CA** Modèle **P3010H-CA**
Garantie limitée de 10 ans

Pile hermétique au lithium - 10 ans

Éclairage de sécurité à DEL

Bouton Hush^{MD}/Test



Description

Le modèle Kidde P3010H-CA est un avertisseur de fumée à pile hermétique au lithium d'une durée de 10 ans, doté d'une technologie de détection photoélectrique et d'une commande Hush (silence). L'alarme sonore de 85 dB est accompagnée d'un message vocal. L'avertisseur s'active automatiquement lorsqu'on le fixe à son support ; il n'y a ni languette à tirer ni interrupteur, tout est automatique. À la fin de sa durée de vie, l'unité retentit, indiquant que l'avertisseur a besoin d'être remplacé. Le client a la possibilité de désactiver l'unité à l'aide d'un simple tournevis, arrêtant ainsi les « retentissements » et permettant l'élimination de l'appareil en toute sécurité.

Le modèle P3010H-CA contient une pile scellée hermétiquement d'une durée de 10 ans, ce qui évite d'avoir à la remplacer et élimine les tracas liés à l'enlèvement non autorisé de la pile. L'avertisseur assure une protection continue contre la fumée et le feu, même en cas de panne de courant.

Cet avertisseur de fumée est doté d'une technologie de détection photoélectrique. Un avertisseur à détection photoélectrique détecte les particules visibles (associées à un feu couvant) plus vite qu'un avertisseur à ionisation. Un avertisseur à détection par ionisation détecte les particules invisibles (associées à un feu à flamme vive) plus vite qu'un avertisseur photoélectrique. Les autorités compétentes recommandent l'installation à la fois d'un avertisseur de fumée à ionisation et d'une unité photoélectrique, pour assurer une détection maximale des divers types de feux susceptibles de se produire dans la maison.

Caractéristiques et avantages

- **Pile hermétique au lithium – 10 ans** – Plus besoin de remplacer la pile. Aucune pile à remplacer sur toute la durée de vie de l'avertisseur (10 ans). La pile de secours s'active automatiquement lors de la fixation de l'avertisseur au support.
- **Éclairage de sécurité à DEL** – S'allume lorsque l'alarme retentit pour vous guider sur votre chemin vers la sécurité.
- **Conception avec bouton multifonctions assurant les commandes suivantes :**
 - **Hush^{MD}** – Arrête temporairement les fausses alarmes pendant environ 10 minutes (il doit y avoir présence de fumée avant activation de la commande Hush^{MD})
 - **Test** – Effectue un essai des circuits électroniques de l'unité en même temps qu'une vérification du fonctionnement de l'avertisseur.
- **Avis de fin de vie** – Dix (10) ans après la première mise sous tension de l'appareil, cette alarme retentit deux fois toutes les 30 secondes, indiquant qu'il est temps de remplacer l'avertisseur.
- **Annulation d'avis de fin de vie** – Vous permet d'annuler temporairement le retentissement de fin de vie 3 jours à la fois, pour un allongement de la durée de vie de 30 jours au maximum.
- **Technologie photoélectrique** – Détecte les particules visibles (associées à un feu couvant) plus tôt qu'un avertisseur à ionisation.

Spécifications architecturales et techniques

L'avertisseur de fumée doit être un modèle Kidde P3010H-CA ou un équivalent approuvé. Il doit être muni d'une pile au lithium non remplaçable d'une durée de 10 ans. La pile au lithium doit être scellée hermétiquement dans l'unité pour empêcher les retraits et interventions non autorisées. La plage de température de service doit être comprise entre 4,4 °C (40 °F) et 37,8 °C (100 °F) et l'humidité relative en service doit être comprise entre 10 % et 95 %, sans condensation.

L'unité doit comprendre un détecteur de fumée photoélectrique d'une sensibilité nominale de $2,075 \pm 0,915 \%$ /pi.

L'avertisseur peut être installé sur la surface de n'importe quel mur ou plafond selon les directives de positionnement recommandées par les UL, la NFPA et le fabricant. L'avertisseur doit être muni d'un dispositif automatique qui active l'unité dès qu'elle est fixée à son support. Aucune autre étape n'est nécessaire.

L'avertisseur doit comprendre un éclairage de sécurité alimenté par une pile au lithium. L'éclairage de sécurité s'allume lorsqu'une alarme retentit. L'avertisseur doit être muni d'un bouton de test permettant de simuler électroniquement la présence de fumée et de provoquer un déclenchement de l'alarme. Cette séquence effectue une vérification du bon fonctionnement des circuits électroniques, de la pile et du klaxon de l'unité.

L'unité doit être munie d'un klaxon piézoélectrique de 85 dB de niveau nominal à 10 pieds. L'unité doit comprendre la commande Hush^{MD} qui arrête l'appareil pendant 10 minutes environ en présence d'une fausse alarme.

L'unité doit indiquer que la pile est faible en faisant entendre un bref retentissement toutes les 60 secondes, avec clignotement de la DEL toutes les 30 secondes. En mode attente, la DEL clignote toutes les 60 secondes durant les 10 premières minutes suivant la mise sous tension ou la réinitialisation, et une fois toutes les 10 minutes par la suite. En mode Hush^{MD}, elle clignote aussi toutes les 10 secondes.

L'avertisseur de fumée doit comporter une fonction Alerte de fin de vie, consistant à émettre un retentissement et provoquer le clignotement de la DEL deux fois toutes les 30 secondes, dix ans après la mise sous tension initiale, pour indiquer que l'appareil a besoin d'être remplacé. Il est possible d'arrêter l'indication de fin de vie trois jours à la fois jusqu'à un maximum de 30 jours. L'unité doit être munie d'un interrupteur de désactivation pour la désactiver et ainsi en permettre l'élimination en sécurité.

L'unité doit satisfaire au minimum aux exigences de la norme CAN/ULC-S531. Elle doit également être couverte par une garantie limitée de 10 ans par le fabricant.

Caractéristiques techniques

Source d'énergie : pile hermétique de 3 V au lithium

Capteur : photoélectrique

Alarme sonore : 85 dB à 3 m (10 pi)

Plage de température : 4,4 °C (40°F) à 37,8°C (100°F)

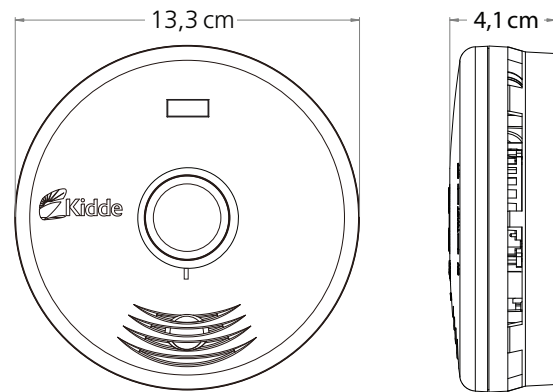
Plage d'humidité : 10 %-95 % d'humidité relative, sans condensation

Dimensions : 13,3 cm de diamètre x 4,1 cm de profondeur

Poids : 0,18 kg (0,4 lb)

Interconnexion : non

Garantie : limitée de 10 ans



Renseignements pour commander

CUP: 0-47871-10109-2

No de pièce	I2 sur 5	Quantité par paquet	Dimensions d'une caisse (l x p x h centimètres)	Poids d'une caisse	Caisses/Palette
P3010H-CA	100-47871-10109-9	6 unités	20 cm x 44 cm x 27 cm	2,06 kg	36



Kidde Canada Inc.
P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0
1-800-880-6788
www.kiddecanada.com

Distribué par :